



D3180-Direction des finances-Gestion budgétaire

DELIBERATION N° D.2025.11.64 **du Conseil municipal du 13 novembre 2025**

Décision modificative n°1. **Budget principal de la Ville de Versailles.** **Exercice budgétaire 2025.**

Date de la convocation : 6 novembre 2025

Date d'affichage : 14 novembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 53

Secrétaire de séance : Mme Marie-Agnès AMABILE

Rapporteur : M. Alain NOURISSIER

Président : Monsieur François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Pilar SALDIVIA, M. Emmanuel LION, Mme Annick BOUQUET, M. François DARCHIS, M. Charles RODWELL, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Yves PERIER, M. Bruno THOBOIS, Mme Corinne FORBICE, M. Alain NOURISSIER, Mme Nadia OTMANE TELBA, M. Arnaud POULAIN, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Christophe CLUZEL, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. Xavier GUITTON, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Marie-Agnes AMABILE, M. Michel LEFEVRE, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Anne-Lise JOSSET, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Céline JULLIE, M. Moncef ELACHECHE, Mme Brigitte CHAUDRON, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. François DE MAZIERES, M. François-Gilles CHATELUS, M. Philippe PAIN, Mme Florence MELLOR, M. Eric DUPAU, Mme Nicole HAJJAR, Mme Martine SCHMIT, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Erik LINQUIER.

Absents excusés:

M. Michel BANCAL, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. Fabien BOUGLE, Mme Corinne BEBIN, Mme Anne JACQMIN, Mme Marie BOELLE, Mme Stephanie BELNA, M. Pierre FONTAINE, M. François BILLOT DE LOCHNER.

M. Thierry DUGUET (pouvoir à M. Philippe PAIN), M. Nicolas FOUQUET (pouvoir à M. Bruno THOBOIS), Mme Muriel VAISLIC (pouvoir à Mme Martine SCHMIT), M. Wenceslas NOURRY (pouvoir à Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY), Mme Anne-France SIMON (pouvoir à M. Moncef ELACHECHE), Mme Ony GUERY (pouvoir à M. Christophe CLUZEL).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-4, L.1612-11 et L.2311-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° D.2024.12.104 du Conseil municipal de Versailles du 12 décembre 2024 portant sur l'adoption du budget primitif 2025 du budget principal de la Ville

Vu la délibération n°D.2025.06.28 du Conseil municipal de Versailles du 19 juin 2025 portant sur le budget supplémentaire (BS) 2025 du budget principal de la Ville ;

La décision modificative n°1 (DM1), objet de la présente délibération, intervient après l'adoption du budget primitif (BP) 2025 de la ville de Versailles lors de la séance du Conseil municipal du 12 décembre 2024 et l'adoption du budget supplémentaire (BS) 2025 lors de la séance du 19 juin dernier.

Cette décision modificative, dernière de l'exercice 2025, revêt un caractère purement technique. Elle a

pour objet d'inscrire des opérations sans incidence sur l'équilibre général du budget, consistant à ajuster la répartition des crédits de masse salariale entre les différents chapitres fonctionnels par voie de virement de crédits (700 000€). L'enveloppe globale de la masse salariale (79,1 M€), telle qu'adoptée au budget primitif 2025, demeure inchangée.

L'ensemble de ces écritures est récapitulé dans le tableau ci-dessous.

Ces propositions figurent dans le document comptable réglementaire joint.

Par ailleurs, afin de se conformer à la réglementation M57, il convient de déterminer une durée d'amortissement applicable aux biens immobilisés au compte 21622 « Biens historiques et culturels mobiliers – dépenses ultérieures immobilisées ». Aussi, il est proposé de fixer à 10 ans à compter de l'exercice 2025.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) de préciser que le budget principal de la ville de Versailles est voté par chapitre ;
- 2) d'adopter la décision modificative n°1 du budget principal de la ville de Versailles pour 2025 telle que présentée dans le document comptable réglementaire joint à la délibération et en synthèse dans le tableau ci-dessous :

Exercice 2025 - Décision modificative n°1 Récapitulation

Budget Ville		BP 2025 (€)	BS 2025 (€)	DM 1 (€)	Budget total (€)
Investissement					
Dépenses	a	139 556 000,00	12 009 320,00		151 565 320,00
Recettes	b	139 556 000,00	19 758 707,06		159 314 707,06
Solde	(b-a)	-	7 749 387,06	-	7 749 387,06
Fonctionnement					
Dépenses	c	29 721 000,00	33 505 180,87		63 226 180,87
Recettes	d	29 721 000,00	33 505 180,87		63 226 180,87
Solde	(d-c)	-	-	-	-

- 3) de fixer la durée d'amortissement à 10 ans pour les restaurations d'œuvres d'art immobilisées de la ville de Versailles au compte 21622 « Biens historiques et culturels mobiliers – dépenses ultérieures immobilisées » à compter de l'exercice 2025.

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 38

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de suffrages exprimés : 44 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 44 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.